



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 février 2020

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education et à Madame la Ministre de la Famille au sujet de la formation eBac.

L'eBac s'adresse aux adultes qui ont arrêté leurs études secondaires avant la classe de 1<sup>re</sup> et qui désirent reprendre celles-ci. 75% des cours eBac se dérouleront à distance moyennant Internet, et seuls 25% des cours seront dispensés en présentiel. Les études doivent obligatoirement être suivies sur place dans un établissement scolaire. Les études suivies par « eBac », par correspondance, à distance (p.ex. CNED) ne sont pas éligibles ni pour le maintien de l'allocation familiale au-delà de 18 ans, ni pour le maintien de la pension d'orphelin.

Sachant que de plus en plus d'élèves optent pour cette formation à distance, tout en ne suivant pas une occupation salariée, je voudrais poser les questions suivantes :

- Monsieur le Ministre combien d'élèves optent chaque année pour la formation du eBac ?
- Madame et Monsieur le Ministre, à quelles aides financières les élèves ont-ils droit lorsqu'ils suivent exclusivement la formation du eBac, n'ayant pas recours à une occupation salariée et restant à charge de leurs parents ?

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Laurent Mosar

Député

1



---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénaires et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 12 février 2020

Objet : Question parlementaire n° 1853 du 11.02.2020 de Monsieur le Député Laurent Mosar -  
Formation eBac

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés